



Séance ordinaire du Conseil Général du 9 juin 2022

Monsieur François Egger, Président ouvre la séance à 20h02

L'ordre du jour est le suivant :

1. Message du Président
2. Appel
3. Lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance, approbation (procès-verbal provisoire annexé)
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal N° 06/2021-2026 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion 2021.
Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Préavis municipal N° 07/2021-2026 concernant l'enquête publique complémentaire relative aux amendements portés au projet de révision du Plan Général d'Affectation (PGA)
7. Election du Bureau pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023
8. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil
9. Divers et propositions individuelles

1. **Message du Président**

Monsieur François Egger souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée, profite de cette occasion pour rappeler que ce soir il quitte sa fonction de Président du Conseil et qu'il préside son 24^{ème} conseil.

2. **Appel**

33 membres sur 55 sont présents (14 excusés, 8 absents).
Le quorum requis est atteint, le conseil peut valablement avoir lieu.

3. **Lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance et approbation**

La secrétaire donne lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance qui est accepté à l'unanimité

4. **Admission de nouveaux membres**

Aucune admission n'est demandée.

5. **Préavis municipal N° 06/2021-2026 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion 2021. Rapport de la commission de Gestion et des Finances débat puis vote.**

Monsieur Cédric Dépraz procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 23 mai 2022

- D'adopter les comptes communaux 2021, représentant un excédent de revenu de CHF 11'044.79, ainsi que le rapport de gestion 2021

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur David Conne, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Le Président procède au vote et le conseil accepte le préavis à l'unanimité.

6. Préavis N° 07/2021-2026 concernant l'enquête publique complémentaire relative aux amendements portés au projet de révision du Plan Général d'Affectation (PGA).

Monsieur Pascal Rossy procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 16 mai 2022

- D'adopter les documents du plan général d'affectation suivant :
- Le plan général d'affectation (PGA), échelle 1/5000 de février 2022 (enquête complémentaire)
- Le Plan Général d'Affectation (PGA) secteur du village, échelle 1/1000 de février 2022 (enquête complémentaire)
- Le règlement communal sur le Plan Général d'Affectation et la police des constructions de février 2022 (enquête complémentaire)
- Le complément au rapport explicatif selon art. 47 OAT de février 2022 (enquête complémentaire)
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toutes instances dans cette affaire.

Rapport de la commission du PGA

Monsieur Denys Golay, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Claude Diserens souhaite savoir, si le Plan Général d'Affectation (PGA) est accepté lors de ce Conseil, quel est le déroulement pour la suite. Monsieur Pascal Rossy informe que la Municipalité a soumis tout ce qui été demandé par la DGTL et a suivi les formalités demandées. Jusqu'à ce jour, aucun changement de loi n'a été effectué. Si le préavis est accepté par l'assemblée ce soir, que le Président et la secrétaire du Conseil le signent, le Plan Général d'Affectation (PGA) sera envoyé à la DGTL la semaine prochaine pour un dernier examen. Madame Christelle Luisier en prendra connaissance et pourra le signer en tant que cheffe du département ou le refuser. La Municipalité n'a pas eu d'autres contacts avec la DGTL, mise à part les 2 courriers envoyés en Recommandé. Donc si par malheur il devait y avoir un refus de la part de la cheffe du département, ce serait très dur pour la Municipalité. C'est un dossier qui s'éternise depuis 2007 dans les tiroirs de la Municipalité, et a demandé beaucoup de temps de travail. La Municipalité ne serait pas contente si ce dossier ne devait pas être accepté.

Le Président procède au vote et le conseil accepte le préavis à l'unanimité.

7. Election du Bureau pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Monsieur François Egger propose de débiter par l'élection du Président ou de la Présidente. Monsieur François Egger informe que Madame Kadem Guex vice-présidente se présente comme candidate. Il demande à l'assemblée si une autre personne est intéressée par ce poste. Madame Kadem Guex est élue par acclamations au poste de Présidente du Conseil dès le 1^{er} juillet 2022.

Madame Kadem Guex prend la parole et se dit ravie de reprendre le flambeau. En plus, elle précise qu'elle sera la première femme à être élue Présidente du Conseil à La Chaux. Madame Kadem Guex se sent très émue et espère être à la hauteur. Monsieur Pascal Rossy félicite la première Présidente, il aura l'honneur de siéger avec la première Présidente du Conseil et a eu l'honneur de siéger avec la première Syndique.

Monsieur François Egger informe que le Bureau fonctionne à merveille. Il est composé de Monsieur Gilles Roques et Madame Déborah Riplinger : scrutateurs et Messieurs Alain Martin et Laurent Métraux : suppléants. Monsieur François Egger demande à l'assemblée si une personne ou plusieurs seraient intéressées à rejoindre le Bureau. Si cela n'est pas le cas, Monsieur François Egger procède à une élection tacite et le Bureau est nommé à l'unanimité par acclamations. Il remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

Monsieur François Egger poursuit avec l'élection d'un vice-Président ou d'une vice-Présidente. Il demande à l'assemblée si une personne est intéressée. Monsieur François Egger explique que pour mémoire, Madame Kadem Guex avait levé la main après 10 minutes pour le poste de vice-Présidente et maintenant elle est devenue Présidente. Madame Kadem Guex précise que ce n'est pas un poste qui implique beaucoup de travail et de temps. Elle a remplacé une seule fois Monsieur François Egger pour présider un Conseil, quelques votations suivies d'un apéro et vraiment le Bureau se compose d'une chouette équipe. N'hésitez pas à vous lancer. Madame Nathalie Brunel hésite car elle ne connaît pas encore son avenir professionnel. Elle ne veut pas s'investir si elle ne pourra pas aller jusqu'au bout des choses. Après plusieurs hésitations, Madame Nathalie Brunel accepte et est élue à l'unanimité par acclamations.

8. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil

Madame Mary-Laure Etienne nous informe que l'auberge a réouvert ses portes ce jeudi matin. La Municipalité a confié l'auberge au nouveau restaurateur, Monsieur Francesco Lucia. Il a élu domicile à La Chaux dans un des appartements de la Laiterie. La Municipalité lui souhaite la bienvenue et demande d'être indulgent pour ses débuts.

Monsieur Michel David nous communique une information concernant le dicastère de la déchetterie. Notre déchetterie devient vétuste et n'est bientôt plus aux normes, ce qui pousse la Municipalité à trouver une solution de regroupement avec d'autres communes. La Municipalité de Grancy a pris contact avec la Municipalité de La Chaux car elle projette de construire une nouvelle déchetterie à l'entrée du village de Grancy en arrivant depuis Saint Denis sur la droite après le garage Schwarz (en face de l'entreprise Atelier Z) sur une parcelle légalisée en zone artisanale. La Municipalité de Grancy informe qu'elle a pris contact aussi avec plusieurs villages pour les informer de ce projet car elle souhaite donner la possibilité à d'autres communes avoisinantes de rejoindre leur déchetterie. La Municipalité de La Chaux pense que ce serait une bonne solution pour notre village. Le financement serait sous le système fournisseur/client. La Municipalité de Grancy assumerait la totalité des frais d'investissement et les autres communes paieraient une taxe d'utilisation.

La Municipalité nous informera en temps voulu de l'avancée du projet. Monsieur Claude Diserens demande s'il y aura une association intercommunale avec cette nouvelle déchetterie. Monsieur Michel David répond par la négative. La Municipalité de Grancy s'occuperait de tout gérer. Monsieur Michel David annonce qu'une aide, pour les aînés qui ne peuvent pas se déplacer, serait mise en réflexion. Monsieur Mathieu Besson s'informe s'il y aura une possibilité d'une aide, comme pour les aînés, mais pour les enfants. Monsieur Michel David affirme que ce sera uniquement pour les personnes âgées qui ne peuvent pas s'y rendre. Madame Catherine Guex et Messieurs Cédric Dépraz et Pascal Rossy n'ont pas de communications.

10. Divers et propositions individuelles

Monsieur Pascal Rossy informe l'assemblée, même si cela a déjà été annoncé, que Monsieur François Egger quitte son poste de Président après avoir présidé 24 conseils, 58 préavis, 3 installations des autorités et de très nombreuses votations. Monsieur Pascal Rossy le remercie pour toutes ses années et pour tout le travail accompli. En guise de remerciement, la Municipalité lui offre un voyage gustatif dans un restaurant nordique. Monsieur François Egger est très ému, va profiter de prendre du bon temps et se concentrer sur son dernier projet professionnel.

Monsieur François Egger nous fait un résumé de sa carrière et comment il est arrivé au poste de Président du Conseil de La Chaux. Avec pour conclusion : il faut savoir/oser saisir les opportunités quand elles se présentent ou plutôt profiter du plaisir d'une prise de risque calculée.

Madame Hélène Pidoux nous rappelle que le 9 juillet 2022 le tour de France passera dans notre village. Pour cette occasion, nos amis de Saoû vont effectuer le déplacement à La Chaux et tiendront des stands artisanaux.

Madame Anne Lanarès nous communique aussi que le vendredi 10 juin aura lieu un concert à la Grange à Nane et qu'il reste de la place.

Monsieur Denis Jotterand nous informe qu'un problème se pose lorsqu'il y a des matchs au terrain de foot. Des personnes se parquent sur le chemin qui monte en direction de chez lui et de la ferme de la famille Chanson. Ce qui les empêche de passer avec les machines agricoles. Monsieur Michel David va regarder pour une solution.

Monsieur Claude Diserens a lu dans le « La Chaux info » qu'un projet d'épuration intercommunale était en discussion et demande si cela serait possible d'avoir plus d'informations. Monsieur Pascal Rossy nous explique dans les grandes lignes car c'est un énorme dossier. Si tout se déroule bien, l'assemblée devra en débattre lors du prochain Conseil. Juste pour donner quelques explications à l'assemblée, Monsieur Pascal Rossy informe qu'une durée de vie d'une station d'épuration est de 30 – 40 ans. Il y a quelques années, un projet de modification de notre station d'épuration avait été lancé mais vite abandonné. Maintenant, les normes ont changé et la Municipalité n'aurait ni la possibilité d'agrandir la station d'épuration ni les moyens de le faire. C'est pour cette raison que la Municipalité s'est intéressée à ce projet de regrouper 11 installations de stations d'épuration existantes en une seule qui sera construite à La Sarraz.

Madame Kadem Guex communique à l'assemblée que la Jeunesse organise un tournoi de pétanque le samedi 18 juin et qu'elle vous attend nombreux.
Monsieur Bernard Dufour informe que « la table au bistro » continue pour les aînés et que les dates sont fixées jusqu'à la fin de l'année. Le prochain repas sera le vendredi 17 juin 2022.

Monsieur Jean-François Guex explique que le village rencontre de gros problèmes avec les renards. Il demande si la Municipalité a prévu d'intervenir.

Monsieur Cédric Dépraz explique qu'il faudrait prendre des photos pour avoir des preuves. Le problème aussi, c'est que des personnes les nourrissent dans le village. Le garde faune est venu et n'avait pas envie de faire quoi que soit. La Municipalité va faire le nécessaire.

Monsieur Edouard Guex explique que pour les renards, anciennement les gardes-chasses les tuaient en hiver et vendaient les peaux. Maintenant, on est envahi de corbeaux, de renards, que faire ? Monsieur Edouard Guex trouve que cela a pris une mauvaise tournure depuis qu'on parle d'écologie.

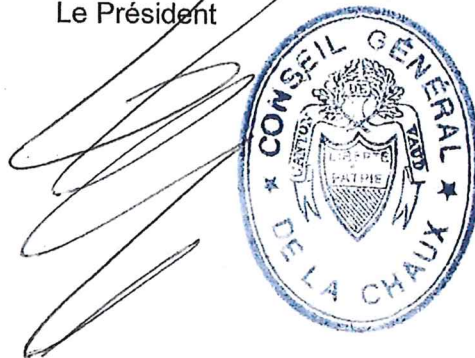
Monsieur Denis Jotterand explique que le garde faune se déplace car il est venu tuer un blaireau qui avait causé des dégâts à un regard.

Monsieur Cédric Dépraz explique que si un blaireau fait des dégâts, le garde faune va faire le nécessaire. Maintenant, la Municipalité a fait des démarches auprès de la préfecture et va suivre l'évolution des choses.

Monsieur Bernard Dujour nous informe quand même en ville il y a aussi beaucoup de renards et que nous ne sommes pas les seuls à être embêtés.

Sans autre objet, Monsieur François Egger remercie l'assemblée pour sa présence et lève la séance à 21h30 en invitant l'assemblée à partager des petits fours et du champagne qu'il offre avec plaisir pour marquer son départ.

Le Président



La Secrétaire

A blue ink signature of the Secretary, which is a stylized, cursive scribble.